

Ministère
de la culture
et de la communication

3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

www.culture.gouv.fr

N° 107 - mensuel - juin 2003

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

FÊTE DE LA MUSIQUE

21 juin 2003



Dossier :
**Les Fonds
régionaux
d'art contem-
porain fêtent
leurs 20 ans**

ISSN 1255 - 6270

SOMMAIRE

Les Fonds régionaux d'art contemporain fêtent leurs 20 ans
Page 7

Six nouvelles mesures pour l'accès des handicapés à la culture et à l'audiovisuel
Page 4

La France plaide pour une meilleure prise en compte des enjeux culturels
Page 6

Nedjma, le théâtre national algérien sur la scène du Français
Page 11

Une chaîne française d'information internationale pour 2004
Page 12

Le pavillon des Sessions au Louvre accueille son deux millionième visiteur
Page 14

Portrait Claude Barthélémy et l'Orchestre national de jazz à Amiens le 21 juin
Page 16

Couverture : extrait de l'affiche « La fête de la musique » du 21 juin, d'André François

Directeur de la publication : Guillaume Cerutti
Directeur de la rédaction : Emmanuel Fessy
Rédacteur en chef :

Paul-Henri Doro : 01 40 15 83 65
Comité de rédaction : Anne-Sophie Barreau, Marc-Antoine Chaumien, Jacques Bordet, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini, Bertrand Maillols.

Conception graphique : Jeanne Verdoux
Maquettiste : Emmanuel Boutier
Crédits photographiques : Farida Brechemier-Guerdjou

Impression :
N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série

Tirage : 30 000 exemplaires
0,30 euros le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :
Adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication 3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01
Fax : 01 40 15 81 72,
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Intermittents du spectacle

JEAN-JACQUES AILLAGON RÉAFFIRME L'ATTACHEMENT DU GOUVERNEMENT À UN RÉGIME SPÉCIAL D'ASSURANCE CHÔMAGE

Avant l'ouverture des négociations sur les aménagements du régime de l'assurance-chômage des intermittents du spectacle, qui se dérouleront les 3, 6 et 11 juin à l'Unedic, Jean-Jacques Aillagon a tenu à rencontrer personnellement le 22 mai, toutes les organisations syndicales représentatives des salariés et des employeurs (CGT, FO, CFTC, CGC, CFTD, MEDEF, FESAC).

Afin de présenter la position du gouvernement avant le début des négociations sur le régime de l'assurance-chômage des intermittents du spectacle, Jean-Jacques Aillagon a voulu réunir bilatéralement le 22 mai les différentes organisations syndicales et patronales représentatives. Jamais encore un ministre de la culture et de la communication n'avait organisé un tel « marathon » de discussions sur un dossier « pendant » depuis plusieurs années.

Maintien d'un régime spécial
Tout d'abord, Jean-Jacques

Aillagon a rappelé l'attachement du gouvernement au maintien d'un régime spécial dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle (soit, d'un point de vue réglementaire, un régime relevant des annexes VIII et X). « *Le gouvernement, a-t-il précisé lors d'un point de presse à l'issue de cette journée de rencontres, ne donnerait pas son agrément à un accord entre partenaires sociaux qui conduirait au basculement du régime de l'intermittence dans l'annexe IV qui concerne le travail temporaire.* »

Lutter contre des abus

Après avoir indiqué aux responsables des organisations syndicales et patronales qu'il avait transmis le 22 mai aux présidents des entreprises de l'audiovisuel public, une lettre appelant leur attention sur le recours illégal à l'intermittence, Jean-Jacques Aillagon leur a précisé qu'il avait lancé un plan de lutte contre le travail illégal dans l'audiovisuel, le cinéma et le spectacle vivant, qui sera placé sous l'égide de la Délégation interministérielle de lutte contre le travail illégal.

Il a aussi présenté les deux réformes qu'il souhaitait mettre en oeuvre dès le mois de septembre.

Afin de « *disposer d'un meilleur outil statistique* » sur les intermittents, la première mesure concernera « *la mise en place du croisement des fichiers des différents organismes sociaux* ». En effet, a confié Jean-Jacques

Aillagon « *j'ai été très frappé, dans le débat sur l'intermittence, par la difficulté à établir la réalité statistique de la question* ». Un tel croisement de fichiers permettra de lutter plus efficacement contre la fraude et les abus. La seconde réforme rendra obligatoire « *l'affiliation à un guichet unique* » des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle vivant et qui emploient des intermittents. Le ministre de la culture et de la communication a ainsi observé que les hôtels employant des musiciens pour leur bar ou encore les collectivités locales organisant de façon exceptionnelle des spectacles, se transforment fréquemment en employeurs pour les intermittents du spectacle. Pour plus de cohérence, ils seront donc obligatoirement affiliés à un guichet unique.

Ouverture et concertation

Le ministre a précisé enfin que les aménagements qui seraient apportés au régime de l'intermittence devraient prendre en compte les contraintes spécifiques aux professions concernées et ne pas compromettre la possibilité effective des professionnels du secteur d'y accéder. Enfin, il a réitéré son soutien à tous les efforts des partenaires sociaux destinés à améliorer l'équilibre du régime.

LA FÊTE DE LA MUSIQUE AU CŒUR DE LA POLITIQUE MUSICALE



© André François

Samedi 21 juin, avec plus de 800 000 musiciens amateurs et professionnels, quelque 10 000 concerts et 10 à 12 millions de spectateurs, la Fête de la musique sera à l'image de notre vie musicale.

En choisissant le thème du *passage* pour son édition 2003, elle se place au cœur d'une politique d'ensemble qui vise à défendre et à soutenir la diversité musicale.

Jean-Jacques Aillagon doit s'exprimer, à l'occasion de la Fête du 21 juin, sur l'action qu'il

mène en faveur de la musique. Voulant la rendre accessible à tous, il entend soutenir la diversité musicale sur les scènes comme sur les ondes radiophoniques et dans les commerces culturels, grâce à la défense des industries musicales, à la promotion du spectacle vivant, à l'encouragement à la formation individuelle et à la clarification des enseignements spécialisés et supérieurs.

Le soutien aux industries musicales et la défense de

la diversité musicale

L'engagement fort du ministère de la culture et de la communication en faveur de la baisse de la TVA sur le prix du disque est emblématique de sa volonté de défendre la diversité musicale. Le Memorandum français présenté à Bruxelles par le ministre ainsi que la mission qu'il a confiée à François Léotard pour défendre ce projet auprès des partenaires européens confirment l'importance qu'il accorde à ce dossier.

Parmi les autres mesures qui visent à renforcer les industries musicales, citons l'élaboration, à l'issue des travaux du groupe Baptiste, d'un « code de bonne conduite » entre producteurs, éditeurs et radiodiffuseurs, ainsi que le renforcement des missions de l'Observatoire de la Musique à la Cité de la Musique. Ces mesures apportent au ministère de nouvelles bases pour le développement de son action en faveur de la diver-

sité musicale. Le ministre a également souhaité qu'une aide spécifique à la distribution de disques, concrétisée par la prochaine signature d'une convention, soit mise en place au sein du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC). Il a par ailleurs chargé Louis Bricard, l'un des fondateurs des *Victoires de la musique*, d'une mission sur la distribution du disque classique qui doit aboutir avant la fin de l'année. Enfin, il faut rappeler que la constante vigilance aux problématiques de piraterie et de diffusion de la musique sur internet, garantissant les droits des producteurs et des artistes-interprètes, constitue une priorité pour Jean-Jacques Aillagon, qui a pris l'initiative de réunir une table ronde sur ce sujet le 5 juin.

La promotion du spectacle vivant

Chaque 21 juin, la musique investit la vie, la ville, la rue... Cette vitalité doit être préservée tout au long de l'année. D'où la nécessaire promotion et protection des lieux musicaux et notamment des petites salles, dont il faut aider les exploitants à mieux prendre en compte un cadre réglementaire complexe (dispositions relatives au bruit, à l'ordre public, à la sécurité...) afin qu'ils soient à même de poursuivre dans les meilleures conditions leur activité : une Commission visant à faciliter la médiation entre ces lieux et les administrations, sera constituée prochainement à cet effet. Par ailleurs, Philippe Béval et Philippe Auberger doivent remettre au ministre durant l'été les résultats d'une mission sur la grande

salle symphonique à Paris. Enfin, la Fête de la musique 2003 sera le point de départ d'une réflexion visant à encourager davantage le développement des pratiques amateurs.

L'effort en faveur de la structuration et du renforcement des réseaux de création et de diffusion se poursuit avec, dans le domaine lyrique, non seulement de nouveaux opéras nationaux de région (Bordeaux et Montpellier) mais aussi le regroupement novateur de maisons d'opéra (celui, effectif depuis 2003, de Nantes et Angers, celui, à venir, de Nancy et Metz). La modernisation de la gestion des opéras et des orchestres reste un objectif pour le ministère avec, notamment, la mise en œuvre du statut d'établissements publics à caractère culturel pour les salles de spectacle lyrique et la réalisation d'outils d'aide à la gestion (à commencer par un guide de procédure sur les nominations des directeurs d'opéras)

A l'honneur le 21 juin au Palais-Royal avec *Les Jeunes Solistes* et *Les Sacqueboutiers*, la musique baroque et ancienne est une priorité pour Jean-Jacques Aillagon. 40 ensembles de musique baroque bénéficient ainsi d'une aide nouvelle consacrée aux ensembles instrumentaux et vocaux. La musique baroque occupe aussi une place accrue au cœur de la vie musicale avec de nombreuses résidences ou le développement du Centre Culturel de Rencontre d'Ambronay.

Lire par ailleurs en page 16 le portrait du directeur musical de l'Orchestre national de jazz Claude Barthélémy.

SIX NOUVELLES MESURES POUR L'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES A LA CULTURE

Jean-Jacques Aillagon et Marie-Thérèse Boisseau ont présenté, le 5 mai, à l'occasion de la commission « culture-handicap », six séries d'actions prioritaires en faveur de l'accès des personnes handicapées à la culture et à l'audiovisuel (voir aussi notre dossier dans la *Lettre d'information* n°105 d'avril 2003).

Mesure n°1

Sous-titrage des programmes télévisés

Un plan de rattrapage va être engagé d'ici à 2006 à l'intention des personnes sourdes et malentendantes. En octobre 2002, le rapport de Jacques Charpillon, inspecteur général de l'administration des affaires culturelles rappelait que les programmes sous-titrés représentaient environ 10 % de l'offre sur l'ensemble des chaînes hertziennes terrestres en 2001. La priorité est de réduire cette inégalité en parvenant à un taux de 50 % (soit 10 750 heures) de programmes sous-titrés sur les chaînes du service public dès la fin 2006, contre 15 % (soit 3 262 heures) aujourd'hui. Signalons que cet engagement sera atteint sans tenir compte des programmes diffusés la nuit ou des rediffusions. Ces objectifs seront inscrits dans les cahiers des missions et des charges de chaque chaîne ainsi que dans le contrat d'objectifs et de moyens liant France Télévisions à l'État.

Mesure n°2

L'engagement des écoles d'architecture

Afin de sensibiliser les architectes aux questions d'accessibilité des locaux, une action pédagogique destinée aux étudiants de 3^e cycle des écoles d'architecture s'est tenue sur l'année universitaire 2002/2003, avec notamment deux séminaires dans les écoles d'architecture de Bretagne et de Languedoc-Roussillon. Une présentation des travaux s'effectuera du 17 au 20 juin à Firminy et La Tourette et leur publication est prévue ainsi qu'une exposition itinérante qui débutera lors des Rencontres de Bourges, le 19 octobre (voir *mesure n°6*). [Le ministère de la culture apporte une aide financière de 43 000 euros en 2003]. Par ailleurs, l'intégration progressive, à partir de la rentrée 2004, d'une formation pour les élèves-architectes est actuellement en cours.

Mesure n°3

L'accueil des personnes handicapées dans les lieux culturels

Le ministre a confié à Jacques Charpillon, déjà auteur du rapport

sur le sous-titrage à la télévision, une mission de préconisations sur l'accueil des personnes handicapées dans les établissements culturels. Son évaluation portera sur une dizaine d'établissements parmi lesquels la Comédie française, l'Opéra Garnier, la Bibliothèque Nationale de France, le château d'Angers... Par ailleurs, Jean-Jacques Aillagon a demandé à deux établissements, la Cité des Sciences et de l'Industrie et le Musée du Quai Branly, de jouer un rôle moteur dans cette action et de conduire, avec d'autres établissements (Musée du Louvre, Muséum National d'Histoire Naturelle, Basilique Saint-Denis, Centre Georges Pompidou, Palais de la Découverte, Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette, Cité de la Musique), des projets concrets. Le plan du ministre vise aussi à diffuser très largement la « *charte d'accueil des personnes handicapées dans les équipements culturels* », réalisée en coordination entre le ministère de la culture et les associations représentatives de personnes handicapées (la charte est disponible en ligne sur www.culture.fr et www.culture-handicap.org) et à soutenir, d'autre part, la mise en place d'un site internet (www.culture-handicap.org), animé par l'association *Archimed* où certains textes seront accessibles prochainement en langue des signes.

Mesure n°4

L'accès à la lecture et l'exception en faveur des personnes handicapées dans le droit d'auteur français

Dans le cadre de l'avant-projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, Jean-Jacques Aillagon a proposé l'introduction d'une exception aux droits d'auteur pour autoriser la reproduction d'œuvres, à des fins non commerciales, sur des supports d'enregistrement destinés aux personnes handicapées (livres en braille, cassettes audio, CD-Rom...). Cette exception bénéficiera aux associations et bibliothèques dont la liste sera fixée par le ministère de la culture. La mise en œuvre de la nouvelle loi permettra d'enrichir significativement l'offre d'ouvrages en braille ou en gros caractères accessibles aux mal-voyants, alors même que cette offre est limitée aujourd'hui : la banque de données de l'édition adaptée recense environ 62 500 titres qui ont donné lieu à une adaptation, mais rares sont les ouvrages diffusés en un grand nombre d'exemplaires.

Mesure n°5

Améliorer l'accès au cinéma

Pour rendre les salles de cinéma plus accessibles, Jean-Jacques Aillagon a demandé au Centre national de la cinématographie (CNC) de mettre en œuvre plusieurs mesures. L'installation de boucles magnétiques, afin que les sourds et malentendants munis de prothèse puissent accéder à la bande son du film, est désormais



Le 5 mai, lors de leur intervention devant la presse, Jean-Jacques Aillagon et Marie-Thérèse Boisseau entourés de Jean Nouvel, Patrick Cohet, Agnès Vincent et Marc Teissier © Farida Bréchemier

rendue obligatoire pour bénéficier de l'aide sélective à l'investissement. Cette mesure devrait permettre de développer cet équipement qui est disponible actuellement dans 277 salles de cinéma. Par ailleurs, le CNC lance un groupe de travail pour améliorer l'accès des handicapés moteurs et sensoriels au cinéma. Un bilan des salles accessibles a été réalisé début 2003 et a fait apparaître que pour les handicapés moteurs, 300 établissements proposant 1 325 salles leur sont accessibles, sur les 2 200 établissements et 5 000 salles réparties sur le territoire, soit environ 1/4 du parc. Le problème principal tient aux salles anciennes, pour lesquelles les dépenses d'aménagement sont cependant éligibles au compte de soutien du CNC.

Mesure n°6

Création des premières Rencontres « art, culture, handicap » à Bourges du 19 au 21 octobre

Pour leur première édition, ces rencontres, organisées par le ministère de la culture et de la communication, porteront non seulement sur l'accès à la culture des personnes handicapées, mais aussi, sur leurs pratiques de création artistique. Concernant les professionnels, les rencontres de Bourges auront plusieurs thèmes : l'architecture et l'accessibilité, les pratiques artistiques en amateur pour les personnes handicapées ou l'accès aux formations professionnelles artistiques et culturelles. Une manifestation culturelle dans la ville sensibilisera le grand public au thème du handicap. Plusieurs personnalités de monde de la culture ont déjà accepté de participer au comité d'honneur de cette manifestation, notamment Odette Ventura, Emmanuelle Laborit, Sonia Rykiel, Hubert Reeves, Boris Cyrulnik, Philippe Adrien, Hervé Di Rosa, Howard Buten, Jaco Vandormael, Jean-Pierre Desclozeaux, Philippe Decouflé, Steve Waring et Franck Pavloff.



A l'issue de la décoration de 13 jardiniers, on reconnaît, de gauche à droite : Thierry Colibeu, Daniel Millet, Patrick Chaudoy, Gilles Barnier, Claude Baudet, Jean-Luc Dargent, Stéphane Bailly, Jean-Jacques Aillagon, Alain Baraton, Noël Pasquier, Joël Cottin, Patrice Gagé, Bernard Mandô, Claude Bichon. Absents de la photo : Armand Avice et Jacques Beccaléto © Luis Alvarez.

Jardins AVEC 600 000 VISITEURS, SUCCÈS DE LA PREMIÈRE ÉDITION DE RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

Un fort engouement a marqué la première édition de *Rendez-vous aux jardins*, fête nationale des jardins remarquables lancée par Jean-Jacques Aillagon. Dans toutes les régions de France, 929 parcs et jardins, publics et privés se sont mobilisés pendant trois journées, les 23, 24 et 25 mai, pour accueillir le public. Cette première édition, organisée avec le concours actif du Comité des parcs et jardins de France, était dédiée aux jardiniers qui œuvrent chaque jour à la mise en valeur de ce patrimoine vivant et fragile. Près de 600 000 visiteurs se sont donnés *Rendez-vous aux jardins* malgré une météorologie particulièrement peu favorable sur l'ensemble du territoire national. Si la plupart des sites connus ont vu leur fréquentation doubler, celle des jardins plus secrets a été souvent multipliée par dix. Fort de ce succès, le ministre a décidé de renouveler *Rendez-vous aux jardins* chaque année le dernier week-end de mai.

Edition

UNE NOUVELLE AIDE POUR LES LIVRES D'ART

A l'occasion du 15^e Mai du livre d'art, Jean-Jacques Aillagon a demandé le 19 mai au Centre national du livre (CNL) d'adopter une nouvelle aide en faveur de l'édition de « beaux livres ». Objectif : compenser l'évolution des coûts iconographiques et, plus particulièrement, de la hausse des tarifs des droits et de la photogravure. Le CNL pourrait prendre cette nouvelle mesure de soutien à ce secteur de l'édition lors de son prochain conseil d'administration qui doit se tenir le 28 mai. Une enveloppe de 200 000 euros serait attribuée chaque année à des ouvrages où l'iconographie joue un rôle déterminant (livres d'art, beaux livres scientifiques, etc). Cette initiative a été élaborée en concertation avec la commission pour les arts du CNL (présidée par l'historien d'art, Daniel Arasse) et le groupe « arts » du Syndicat national de l'édition.

Pour plus de renseignements sur ce nouveau dispositif contacter le CNL :
Tél.: 01 49 54 68 68 ou www.centrenationaldulivre.fr

Union européenne

LA FRANCE PLAIDE
POUR UNE MEILLEURE PRISE
EN COMPTE DES ENJEUX CULTURELS

Le remodelage de l'architecture institutionnelle de l'Union européenne entrepris avec les travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe, présidée par Valéry Giscard d'Estaing, est l'occasion de préciser la place qu'occupera la culture dans la future constitution européenne. La France, ainsi que des acteurs majeurs du secteur culturel en Europe, plaident pour une meilleure prise en compte des enjeux culturels dans l'Union européenne élargie.

Dès lors que la convention sur l'avenir de l'Europe aura présenté ses propositions, il appartiendra à la Conférence intergouvernementale - réunissant les chefs d'États et de gouvernements des pays membres - de finaliser le traité qui aura valeur de constitution européenne. A ce jour, la culture n'a pas été un thème central des débats au sein de la Convention. Jean-Jacques Aillagon l'a souligné lors du déjeuner avec ses homologues de l'Union européenne élargie à l'occasion de la session « éducation/jeunesse/culture » du Conseil de l'Union européenne le 6 mai dernier. Si la diversité culturelle devrait figurer au nombre des objectifs futurs de l'Union, il est important de veiller également à ce que les États membres puissent effectivement continuer à développer des politiques publiques ambitieuses en faveur de la culture et de l'audiovisuel ; il est également souhaitable que l'Union européenne et les États membres puissent contribuer ensemble à l'émergence d'un véritable espace européen de la culture. Pour mémoire, la France avait déposé dès décembre dernier une contribution à la Convention sur la place de la culture dans le futur traité.

La culture au premier plan

Plusieurs prises de position de professionnels de la culture et de l'audiovisuel en Europe témoignent de l'importance de ces enjeux. Tout d'abord, à l'initiative de la Fondation européenne de la culture une lettre ouverte a été adressée à la convention afin qu'elle place la culture au « premier plan ». Au cours de la première Journée de l'Europe organisée dans le cadre du Festival de Cannes le 15 mai, Jean-Jacques Aillagon et 13 des 25 ministres de l'Union Européenne ont signé la « Déclaration de Cannes » où ils soulignent l'importance de la diversité culturelle. Les signataires « souhaitent le maintien de l'adoption par commun accord de tous les États membres des décisions relatives aux accords commerciaux concernant les services culturels et audiovisuels ». Par ailleurs, les quinze institutions nationales en charge du cinéma, à l'initiative du Centre national de la cinématographie (ministère de la culture et de la communication), ont publié une déclaration commune au terme de laquelle elles attirent l'attention de leurs gouvernements sur « la nécessité d'affirmer la légitimité des politiques culturelles existantes, l'urgence de trouver avec la Commission européenne une solution qui garantisse à long terme le



A Cannes, le 15 mai, lors de la journée de l'Europe, Jean-Jacques Aillagon est notamment entouré de Viviane Reding, commissaire européen © Technicien du film.

maintien et l'évolution des systèmes nationaux d'aide, l'utilité particulière des mesures qui permettent d'avoir des marchés ouverts et des publics réceptifs à une grande variété d'œuvres, et de stimuler ainsi le pluralisme et la diversité». Lors de son intervention du 6 mai, Jean-Jacques Aillagon s'est également prononcé pour le maintien d'une prise de décision à l'unanimité au sein du Conseil en ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales dans le domaine des services culturels et audiovisuels ; il a invité ses homologues à tout mettre en œuvre pour que les décisions dans ces domaines ne soient à l'avenir pas prises à la majorité qualifiée, afin que les politiques culturelles des États membres ne soient pas fragilisées.

UNE CONSULTATION POUR LE FUTUR PROGRAMME CULTUREL

La Commission européenne a lancé une consultation auprès des opérateurs culturels dans la perspective de la préparation d'un futur programme culturel destiné à remplacer à partir de 2007 le programme *Culture 2000*. Cette consultation est ouverte du 10 avril au 10 juillet 2003 et porte sur 6 thèmes :

- » les missions de l'Union européenne
- » la valeur ajoutée européenne de l'action culturelle
- » la visibilité de l'action communautaire
- » la nature des actions
- » la coopération interinstitutionnelle
- » les industries culturelles européennes

Le document de consultation et le formulaire de réponse sont en ligne sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://www.europa.eu.int/comm/culture/eac/consult_pub_fr.html

Contact au ministère de la culture et de la communication : Aline Denis
Chargée de mission sur les questions européennes
Département des affaires internationales
Mél : aline.denis@culture.gouv.fr

Dossier



Les 20 ans des FRAC

Lettre d'information, juin 2003 - n° 107

Pour rendre hommage au rôle majeur qu'ont joué les Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) dans le soutien à la création et à sa diffusion, Jean-Jacques Aillagon a souhaité que leur 20^e anniversaire soit célébré avec ampleur et a déployé à cet égard des moyens exceptionnels. Il a tenu également à ce que cet événement soit célébré en région et qu'il constitue ainsi, à travers toute la France, la plus grande exposition d'art contemporain jamais organisée dans notre pays. Le ministre de la culture et de la communication inaugurera lui-même, les 26 et 27 juin, l'exposition *Trésors publics* qui regroupe, selon différentes thématiques, à Strasbourg, Nantes et Avignon, des œuvres issues des FRAC. Il inaugurera ensuite, le 4 juillet, la dernière étape

de *Trésors publics* qui présente à Arles des œuvres photographiques et vidéo. Enfin, il visitera cet été d'autres expositions organisées dans le cadre du second volet de cet anniversaire, *Détours de France*, qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année. Après avoir présenté *Trésors publics* et *Détours de France*, ce dossier souhaite aussi mieux vous familiariser avec le rôle et l'histoire des FRAC. Car ces structures seront tout particulièrement appelées à développer leurs activités dans le cadre de la décentralisation culturelle. « *Les questions relatives au bilan et aux perspectives des FRAC renvoient aujourd'hui aux grandes questions de la vie publique et politique de notre pays, et aux grandes questions de sa politique culturelle* », a affirmé Jean-Jacques Aillagon.

LES FRAC FÊTENT LEURS 20 ANS

La plus vaste manifestation d'art contemporain jamais organisée en France



Jacques Villeglé, AP 27 - Picasso la Pagode, 1971, collection FRAC Nord-Pas de Calais © photographe : S. Himpens

LES 5 ÉTAPES DE TRÉSORS PUBLICS

Cette grande exposition décentralisée est conçue à partir du patrimoine acquis et conservé dans les collections des FRAC depuis vingt ans. Représentatives de toutes les disciplines, de toutes les tendances et de toutes les générations, les œuvres présentées sont emblématiques de l'art des trente dernières années. À travers des thématiques simples, qui invitent à comprendre les enjeux de la création contemporaine et donnent à voir toute la richesse de ses réalisations, elle constitue un véritable bilan de l'art de notre temps et permet d'affirmer le rôle majeur joué par les FRAC dans ce domaine. Elle s'adresse au public le plus abondant et à tous ceux qui hésitent parfois à s'intéresser à la création vivante. À Stras-

« Les FRAC se sont déployés sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi, plutôt que d'organiser une unique manifestation à Paris, selon l'habitude dans notre pays, j'ai souhaité qu'un ensemble d'expositions et d'événements soit présenté sur tout le territoire pour célébrer ce vingt-tième anniversaire », a précisé Jean-Jacques Aillagon en présentant, le 3 avril, devant la presse, le dispositif ambitieux mis en place de juin à décembre.

Signe de la priorité que le ministre accorde à la décentralisation, « les 20 ans des FRAC » comportent tout d'abord, sous le titre générique de *Trésors publics*, une grande exposition décentralisée sur quatre ensembles de sites, à Strasbourg, Avignon, Nantes et Arles, conçue par la délégation aux arts plastiques. « C'est, a souligné le ministre, un choix géographique large, et également un choix équilibré », qui associe à cet événement des municipalités de couleurs politiques différentes, et permettra au public le plus nombreux et le plus diversifié de découvrir le meilleur de la création contemporaine, à travers un choix de plus de 1 000 pièces issues des collections des FRAC. Assurément, il s'agit de « la plus vaste manifestation d'art contemporain jamais organisée en France ». Car, si chacun des 22 FRAC a pris la peine de faire connaître sa propre collection, de la diffuser amplement et de la publier, la somme globale que constitue l'ensemble, à l'échelle du territoire, n'avait jamais été réalisée. Second aspect du dispositif, *Détours de France* proposera, dans l'ensemble des régions entre juin et décembre, plus de 200 manifestations originales conçues par les FRAC et leurs partenaires et « accompagnées, promues, encouragées » par le ministère de la culture et de la communication.

bourg seront ainsi présentées des œuvres en relation avec le cinéma, la ville, la nature et l'architecture ainsi que le corps. À Avignon, le Palais des Papes accueillera des ensembles d'Arte Povera, d'art conceptuel et minimal, mais aussi d'art abstrait européen des années 1960 et 1970. À Nantes se déploiera une exposition portant sur l'idée d'objet avec, notamment, des travaux des Nouveaux Réalistes et du Pop Art, ou encore des artistes des années 1980 et 1990 ; une autre exposition sera consacrée aux différents enjeux de la peinture, de 1970 à aujourd'hui. À Arles enfin, à l'occasion des *Rencontres internationales de la photographie*, seront présentées des œuvres qui



Douglas Gordon Star Trek, Prédicible Incident in Unfamiliar Surroundings (extrait), 1995, Collection FRAC Lorraine © D.R.



Peter Cook (archigram) Instant City visits Bournemouth, 1968, collection FRAC Centre
 © photo : Philippe Magnion

utilisent le médium photographique autour de deux expositions : « Mimésis » et « Faits et gestes », conçue selon une scénographie exceptionnelle de l'artiste Xavier Veilhan. Par ailleurs, un ouvrage est publié à l'occasion de *Trésors publics*, en co-édition avec les Éditions Flammarion (38 euros, 224 illustrations couleur). Il est accompagné d'un CD-Rom qui reproduit la totalité des 1 000 œuvres exposées.

Pour plus d'information : www.les20ansdesfrac.culture.fr

DÉTOURS DE FRANCE

Détours de France dresse une véritable cartographie de l'activité des FRAC dans l'ensemble des régions. Cette programmation a pour mission d'identifier très clairement les engagements artistiques de chacun, la nature de ses partenariats, la réalité de ses actions en matière de médiation, de pédagogie et d'édition, mais aussi son travail quotidien auprès des créateurs, par l'exploration de nouveaux modes de diffusion ou de production. « *Les FRAC ont su rester un territoire de diversité, et beaucoup d'entre eux ont fait le choix d'une singularité que je ne peux qu'encourager* », a précisé Jean-Jacques Aillagon. Conçues dans les FRAC ou hors les murs - comme au sein d'associations, de galeries de lycées, d'universités, d'églises ou de lieux alternatifs - les manifestations de *Détours de France* illustrent des thématiques spécifiques ou des propositions esthétiques originales, déterminées par les partenariats, la qualité des espaces investis ou encore les réflexions liées à des événements régionaux ou locaux. Venant compléter ces manifestations, les journées professionnelles des FRAC se dérouleront les 3 et 4 octobre à Sélestat (Alsace), et donneront lieu à l'élaboration d'un « Livre Blanc », bilan de leurs activités et formulation des perspectives à venir.

Pour plus d'information : www.les20ansdesfrac.culture.fr



Michel Aubry et Sébastien Argant H.W.K., jardin du FRAC Alsace, 2003 © photo : Klaus Stöber.

QU'EST-CE QU'UN FRAC ?

Créés dès 1983 dans le cadre de la politique de décentralisation et financés principalement par un partenariat entre l'État et les collectivités régionales, les FRAC, constitués pour la majorité d'entre eux sous forme d'associations, sont présents dans toutes les régions de France métropolitaine ainsi qu'en Martinique et à la Réunion. Ils ont rassemblé des ensembles exemplaires, forts de 15 680 œuvres qui recouvrent les travaux de 3 500 créateurs, et favorisé l'accès aux démarches majeures de l'art d'aujourd'hui. Plusieurs FRAC conservent déjà plus de 1 000 pièces, ce qui place leurs collections au premier plan des institutions publiques dans ce domaine. Ils apportent une contribution essentielle tant à la reconnaissance de l'art français, dont ils conservent les réalisations les plus tangibles, qu'à la découverte de la création internationale des dernières décennies.

Des outils décisifs de l'aménagement culturel du territoire

Les FRAC ont été chargés de trois missions complémentaires : collectionner l'art de notre temps, le donner à voir et en faire la pédagogie. Ils sont ainsi progressivement devenus des acteurs décisifs de la politique d'aménagement culturel du territoire, développant une activité régulière d'expositions, d'éditions, d'initiatives à caractère éducatif, multipliant aussi les échanges nationaux et internationaux. Dans certaines régions, ils sont devenus, avec les centres d'art et les écoles d'art, le moteur essentiel de la diffusion et de la pédagogie de la création vivante, en matière d'art contemporain. Leurs activités répondent à une volonté d'ouverture vers tous les publics.

Des éditions de référence

Après les ouvrages consacrés, dès 1992, aux collections des FRAC Rhône-Alpes et Pays de la Loire puis, en 1995, à celles des FRAC Alsace, Limousin, Lorraine, ont été publiés, ces dernières années, des catalogues qui se présentent comme la mémoire de 20 ans d'activités : en 2000, les acquisitions du FRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2001, du FRAC Bretagne, du FRAC Bourgogne, et enfin, en 2002, du FRAC Aquitaine. Le FRAC Basse-Normandie publie cette année le catalogue de ses acquisitions.

Vers des FRAC de deuxième génération

L'acuité et l'importance des collections rassemblées par les FRAC ont nécessité de nouvelles réflexions, dans le but de professionnaliser ces structures sans revenir sur leurs missions fondatrices. Aujourd'hui, les FRAC ont besoin de se doter d'équipements modernes, d'espaces d'exposition, de réserves, d'ateliers techniques, ainsi que de salles dédiées à la pédagogie, sans contredire la mobilité de leur collection ni remettre en question leurs actions hors les murs. La circulaire du 28 février 2002 a ainsi recommandé la réalisation d'équipements destinés à l'accueil, l'information et la formation des publics, la présentation sur place de la collection, la conservation préventive et le stockage par l'aménagement de réserves adaptées à la circulation des œuvres, la documentation de la collection, ainsi que la recherche documentaire en art contemporain. Il s'agit pour les FRAC de franchir l'étape de la maturité et de s'inscrire dans une seconde période de leur histoire.

Des programmes de réhabilitation et de construction pour répondre aux besoins

Achevée en 2000 à Carquefou, la construction d'un bâtiment destiné à accueillir le FRAC des Pays de la Loire a ouvert la voie aux FRAC dits « de deuxième génération », structures dotées, grâce à des projets architecturaux de grande qualité, de conditions de fonctionnement mieux adaptées à leurs missions de service public. Sur les 21 FRAC soutenus par l'État en France métropolitaine, 8 sont ainsi en cours de réinstallation ; les programmes de réhabilitation ou de construction portent sur des surfaces de 2 000 à 3 500 m² et se développeront entre 2003 et 2006. Dans tous les programmes envisagés, la maîtrise d'ouvrage est assurée par les conseils régionaux. Bâtiments ou terrains sont souvent mis à disposition par les collectivités territoriales. En s'inscrivant parfaitement dans le cadre de la décentralisation, ces opérations renforcent la politique culturelle qui se développe

avec constance, au plan régional et national, à l'égard des FRAC pour accompagner leur apport décisif à la vie artistique. Les décisions que prendront, ensemble, le ministère de la culture et de la communication et les régions, tiendront compte des spécificités locales, de l'attente des publics, mais aussi de la configuration géographique et démographique de chaque région.



Philippe Ramette *Le Balcon*, 1996 Collection FRAC Basse-Normandie © D.R.



Le FRAC Pays de la Loire à Carquefou © photo: S.Bellanger

LES 20 ANS DES FRAC : LES PROGRAMMES EN COURS

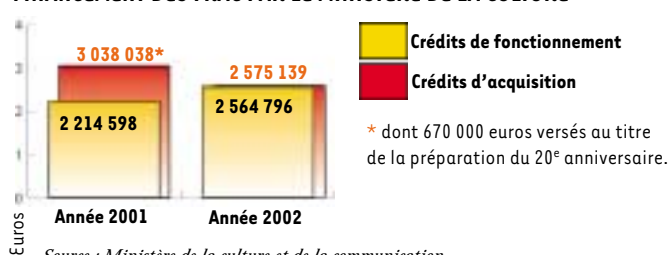
Dans le cadre de financements associant l'État et les régions, différents FRAC ont progressivement élaboré des programmes qui prévoient, dans les diverses capitales régionales, de réhabiliter des immeubles existants ou de lancer de nouvelles constructions. On peut citer :

- » le FRAC Lorraine qui s'installera en décembre 2003 à l'Hôtel Saint-Livier à Metz (mis à disposition du Conseil régional par la Ville de Metz) ;
- » le programme de réinstallation du FRAC Centre sur le site des Substances militaires à Orléans ;
- » le programme de réhabilitation des friches industrielles des années 50 pour le FRAC Poitou-Charentes, à Angoulême ;
- » le FRAC Auvergne qui s'installera dans un bâtiment (la halle aux blés) acheté par le Conseil régional à la ville de Clermont-Ferrand ;
- » le FRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur pour lequel la réhabilitation d'un bâtiment dans le périmètre Euroméditerranée est en cours d'étude ;
- » le FRAC Picardie et le FRAC Bretagne pour lesquels sont prévus des projets de construction de nouveaux bâtiments à Amiens et à Rennes ;
- » le FRAC Aquitaine pour lequel une recherche de site est en cours et qui s'installera dans de nouveaux locaux temporaires dès la fin de cette année.



Yan Pei-Ming, *L'homme le plus puissant*, 1996, Collection FRAC Lorraine © D.R.

FINANCEMENT DES FRAC PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE*



Source : Ministère de la culture et de la communication.
 * Crédits délégués par la Délégation aux arts plastiques



Jean-Jacques Aillagon avec le président de Gaz de France, Pierre Gadonneix, lors de la signature de la 3^e convention de mécénat pour le vitrail © D.R.

MÉCÉNAT : LE PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

Après son adoption en première lecture par l'Assemblée nationale, le projet de loi relatif au mécénat et aux fondations, présenté par Jean-Jacques Aillagon a été adopté par le Sénat le 13 mai. Ce projet de loi représente le volet fiscal de la réforme du mécénat et des fondations que Jean-Jacques Aillagon a annoncée en décembre et qui vise « à stimuler la participation de la société civile aux actions d'intérêt général » comme l'a rappelé le ministre. Les sénateurs ont modifié le texte voté par l'Assemblée nationale. Ils ont d'abord porté l'abattement au titre de l'impôt sur les sociétés consenti aux fondations reconnues d'intérêt public à 50 000 euros (les députés avaient déjà modifié le texte initial en le portant de 15 000 euros à 40 000 euros). Par ailleurs, les sénateurs ont également adopté un amendement du gouvernement qui établit un contrôle des comptes annuels des associations à partir de 153 000 euros par an, afin, a précisé Jean-Jacques Aillagon, « d'éviter les contraintes exorbitantes pour les petites associations ». Enfin, ils ont aussi prévu une déduction fiscale pour les entreprises qui prêtent des instruments de musique gratuitement aux artistes interprètes. Le projet de loi sera maintenant discuté à l'Assemblée nationale en seconde lecture.

Djazair
الجزائر

NEDJMA, LE THÉÂTRE NATIONAL ALGÉRIEN SUR LA SCÈNE DU FRANÇAIS

Ziani-Cherif Ayad est algérien, comédien et metteur en scène. Depuis septembre 2001, il dirige le théâtre national algérien et le département théâtre de l'année de l'Algérie en France. Il sera sur les planches de la Comédie-Française (Vieux-Colombier) avec sa troupe, du 25 au 29 juin prochain, pour une mise en scène de *Nedjma*, œuvre poético-romanesque de Kateb Yacine. Rencontre avec l'un des principaux acteurs du théâtre algérien d'aujourd'hui.

« C'est un peu une consécration » dit-il du spectacle qu'il monte à la Comédie française. « C'est surtout un formidable écho donné en France au message de Kateb Yacine. Son propre pays ne l'a pas suffisamment reconnu ». A l'époque, Ziani-Cherif Ayad n'était pas encore comédien, il a rejoint le théâtre national algérien en 1969. Aujourd'hui il en est le directeur. Et quand lui a été confiée la responsabilité du théâtre au sein de l'année de l'Algérie en France, le choix de « monter » Kateb Yacine a sonné comme une évidence. « L'opportunité de jouer au Vieux-Colombier, c'est le fruit d'une rencontre avec Marcel Bozonnet. Il y a deux ans il était venu jouer *La princesse de Clèves au centre culturel français à Alger*. Je n'étais pas encore à la tête du TNA. J'ai proposé *Nedjma* parce que, depuis plusieurs années, je travaille sur la littérature algérienne. Mohammed Kacimi a pris en charge l'adaptation pour la scène ». Un roman pour une mise en scène, c'est aussi l'une des évidences étonnantes du théâtre algérien. « *Nedjma* » est à la fois récit, épopée et surtout poésie. Pas

d'histoire linéaire, pas de dramaturgie au sens propre. « Si je travaille beaucoup à partir de la littérature, explique le metteur en scène, c'est que le théâtre algérien s'est construit sur une tradition, celle du comédien-auteur, qui écrit et joue ses propres textes. Mis à part Yacine et quelques autres, on ne trouve pas dans ce siècle de dramaturge offrant un véritable travail autour des écritures ».

Le spectacle *Nedjma* est donc une adaptation, « un regard parmi d'autres » sur l'œuvre majeure de l'écrivain, « une direction libre dans le roman pour introduire sa lecture ». Il est surtout une nouvelle occasion de donner la parole au poète, à sa réflexion sur l'Algérie, son identité, son histoire, ses tribus et l'Islam. Toutes ces questions dont l'actualité laisse craindre à Ziani-Cherif Ayad les réactions du public et notamment celui d'Alger qui devait être le premier à découvrir la pièce, le 28 mai. Ensuite, ce sera le public parisien du Vieux-Colombier, pour la fin du mois de juin. Et puis viendra la tournée, au théâtre de La Criée et à la Friche de la belle de mai, à Marseille, à Châlons-en-Champagne, ou encore au forum culturel de Blanc-Mesnil, etc.

Dans chacune de ces villes, ce sont des liens qui se créent, des théâtres qui s'associent. Le TNA tisse en France une toile que son directeur était loin d'imaginer avant de commencer. « Dans l'ensemble, l'année de l'Algérie en



Ziani-Cherif Ayad © D.R.

France a dépassé toutes nos attentes, explique-t-il. Nous avons rencontré une très forte demande et beaucoup de projets qui se sont réalisés en très peu de temps laissant entrevoir des échanges très riches pour l'après-2003. Une coproduction est déjà envisagée avec les centres dramatiques nationaux (CDN) de Cergy-Pontoise et de La Courneuve pour 2004 et un travail d'échange avec plusieurs autres ».

Au travers d'invitations et de coproductions, ce sont aussi deux univers, deux réalités du théâtre qui se rencontrent. « Lorsque l'on dirige une institution comme le TNA, les pressions les plus fortes ne viennent pas du pouvoir mais de la population du théâtre. En l'acceptant il y a presque deux ans, je n'ai posé qu'une condition : la liberté. Pour l'instant, je n'ai pas à me plaindre ». Aujourd'hui, quels sont les projets de Ziani-Cherif Ayad ? Une maison des auteurs avec des résidences et des ateliers d'écritures en lien avec l'association Beaumarchais et la création de *En attendant Godot* en langue berbère.

Télévision

UNE CHAÎNE FRANÇAISE
D'INFORMATION INTERNATIONALE
EN 2004

« Point de vue français sur le monde et l'actualité », selon Jean-Jacques Aillagon, la chaîne de télévision française d'information à vocation internationale, voulue par le président de la République, doit voir le jour d'ici 2004. Jean-Jacques Aillagon et Dominique de Villepin ont présenté, le 30 avril, devant la mission d'information commune de l'Assemblée nationale, les premiers choix du gouvernement.

Soulignant que la France est, selon les mots de Jacques Chirac, « encore loin de disposer d'une grande chaîne d'information internationale capable de rivaliser avec la BBC ou CNN », mais aussi avec les chaînes de langue arabe Al Jazeera et Al Arabiya, Jean-Jacques Aillagon a souligné l'importance de « bâtir une stratégie audiovisuelle ambitieuse ». La chaîne d'information doit traduire « une véritable politique de promotion de nos idées et de notre langue ». Plus que la tâche habituellement dévolue à l'audiovisuel extérieur, il s'agira de renforcer le « désir de France » et d'ouvrir une « fenêtre sur la France elle-même, la singularité de ses messages, la force de ses productions, de ses initiatives et de ses créations ». Pour cela, les moyens déjà mis en œuvre par le gouvernement devront être simplifiés en rompant avec la dispersion jusqu'alors de mise « puisque c'est une dizaine d'entreprises qui en composent le paysage, TV5, RFI, RFO, AFP, CFI, Euronews, AITV à côté des activités internationales de France Télévisions ou d'Arte » a souligné le ministre.

Les objectifs du projet

Le ministre a indiqué que quatre projets ont été remis le 22 avril au groupe de travail créé en janvier auprès du Premier ministre et qui comprend à la fois des membres des administrations et des professionnels de l'information. Ces projets émanent de France Télévisions associées à RFI, de TF1 et de sa chaîne thématique LCI, de Canal+ et d'Alliance TV. Jean-Jacques Aillagon a indiqué que ces différents projets étaient à l'étude à la Direction du développement des médias (service du Premier Ministre mis à la disposition du ministre de la culture et de la communication).

Quels doivent être les critères d'analyse de ces projets ? Compétence professionnelle des équipes en faveur de l'information, capacité des opérateurs à mobiliser les réseaux de diffusion et de distribution, rapidité de mise en œuvre et enfin équation financière sont les quatre critères retenus par le groupe de travail. Jean-Jacques Aillagon s'est interrogé aussi sur la nécessité d'un partenariat : « Pourquoi ne répondrions-nous pas à un défi, celui de promouvoir la coopération d'opérateurs publics et privés ? » Le budget de fonctionnement de la chaîne internationale d'information représente, suivant les projets, de 50 et 100 millions d'euros par an.

UN RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR LA CHAÎNE INTERNATIONALE D'INFORMATION

L'Assemblée Nationale a rendu public, le 15 mai, le rapport de sa mission d'information commune (commissions des affaires étrangères et des affaires culturelles) sur la création de la chaîne française d'information à vocation internationale. Elle propose que « la chaîne soit constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public regroupant (...) des opérateurs publics : France Télévisions, RFI, RFO, Arte France, l'AFP, des structures internationales comme TV5 et EuroNews et des entreprises privées comme TF1 (LCI) ou Canal+ (iTELE) ». Selon les préconisations de l'Assemblée nationale, le budget de la chaîne pourrait être « de l'ordre de 80 à 100 millions d'euros », le financement public de la chaîne pourrait « provenir principalement de subventions de l'État et, à titre complémentaire, de la redevance audiovisuelle sans prélèvement sur les moyens des opérateurs existants ».

DÉVELOPPER LES CHÂÎNES LOCALES ET DOTER LE CSA DE NOUVEAUX POUVOIRS

Le ministère de la culture et de la communication a complété, le 14 mai, l'avant-projet de loi sur les communications électroniques rendu public en avril. Ces compléments concernent l'extension des pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel en matière de régulation économique dans le secteur audiovisuel et le soutien au développement des télévisions locales.

Concernant l'élargissement des compétences du CSA, l'avant-projet de loi étend ses pouvoirs aux litiges entre éditeurs et distributeurs de services. Exercées dans le respect des prérogatives des autres autorités de régulation, notamment du Conseil de la concurrence et de l'Autorité de régulation des télécommunications, ces nouvelles compétences étendront les pouvoirs de régulation du CSA. Par ailleurs, le nombre d'autorisations relatives à un service national diffusé par voie hertzienne terrestre en mode numérique qui peuvent être détenues par un même groupe est porté de cinq à sept.

Favoriser les télévisions locales

Dans le droit fil des propositions formulées dans le rapport complémentaire sur la télévision numérique terrestre remis par Michel Boyon au Premier ministre le 28 février, Jean-Jacques Aillagon a présenté les mesures complémentaires destinées à favoriser le développement des télévisions locales. Ainsi, la règle interdisant à un même opérateur de détenir plus de la moitié du capital d'une société éditrice d'une télévision locale serait abrogée. De plus, la règle interdisant de cumuler une autorisation nationale et une autorisation locale serait assouplie : l'interdiction ne concernerait désormais que le cumul entre une autorisation pour un service national réalisant une audience cumulée supérieure à 2,5 % et une autorisation pour un service local en analogique, dans le souci de favoriser le déploiement de la télévision numérique terrestre. Concernant le plafond applicable en cas de cumul de plusieurs autorisations locales, il passerait de 6 à 10 millions d'habitants, seuil qui figure déjà dans le dispositif de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle.

Enfin, les restrictions pesant sur la création de chaînes de télévision locales par les collectivités territoriales et leurs groupements seraient levées. Ces dispositions législatives complètent les mesures réglementaires déjà annoncées en ce qui concerne les obligations de production des télévisions locales et leur participation au financement des réaménagements de fréquences analogiques nécessaires au déploiement de la TNT. Les mesures fiscales proposées par le deuxième rapport de Michel Boyon seront examinées dans le cadre du projet de loi de finances pour 2004.

Un rapport de la Direction au développement des médias, disponible sur son site (www.ddm.gouv.fr), dresse un bilan de la situation des télévisions locales en France et met en perspective les mesures annoncées. L'avant-projet de loi complété peut être consulté sur le site de la DDM. Il va être soumis pour avis au CSA et au Conseil de la Concurrence avant d'être transmis au Conseil d'État.

RADIO, LA « RELANCE » DES ONDES MOYENNES



Face à la saturation de la bande FM, la radio cherche un nouveau souffle du côté des ondes moyennes.

C'est sur les ondes longues (ou « grandes ondes »), les ondes moyennes et courtes que la radio s'est historiquement développée. L'utilisation de ces bandes de fréquences comme moyen de réception reste encore d'actualité : les ondes longues continuent ainsi de rassembler près de 30 % des auditeurs de France Inter, de RTL, d'Europe 1 ou de RMC. Elle s'est engagée dans une phase de déclin depuis l'arrivée de la modulation de fréquence (« la bande FM ») qui, en offrant une qualité sonore de réception très supérieure et un élargissement important des programmes disponibles, a constitué pour la radio une véritable révolution.

Appel à candidatures sur les ondes moyennes

Toutefois, la bande FM est aujourd'hui saturée ; près de 6 500 fréquences ont été attribuées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel et malgré le fait qu'une partie a été restituée par Radio France, il ne reste guère de ressources disponibles pour le développement de nouvelles radios. En revanche, plusieurs fréquences sont inutilisées dans d'autres bandes, notamment en ondes moyennes. A la demande de plusieurs radios, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a lancé en février 2002 un appel à candidatures sur les ondes moyennes. Neuf candidats ont été sélectionnés le 12 mars dernier : six nouveaux radiodiffuseurs (Radorama, La radio de la mer, Superloustic, Ciel AM, Radio nouveaux talents et Radio du temps libre) et trois radios déjà présentes en modulation de fréquence et qui souhaitent bénéficier d'une audience plus large en régions : RMC Info, Radio Orient et Beur FM.

Vers une numérisation générale de la radio

L'attractivité des ondes moyennes devrait être accrue dans les prochaines années du fait de la meilleure qualité d'écoute que permettra leur numérisation, notamment grâce à la technologie DRM (Digital Radio Mondial), également utilisable sur les ondes courtes et les ondes longues. Avec cette technologie, mais aussi les autres modes de diffusion numérique qui sont apparus depuis plusieurs années, comme le DAB et la diffusion par satellite, c'est la numérisation générale de la radio qui s'annonce. Des projets de diffusion directe par satellite de programmes radiophoniques existent aussi, dont certains sont déjà rentrés dans une phase commerciale, notamment sur les continents africain et asiatique (offre Worldspace), et nord-américain (Sirius et XM radio). C'est dans ce contexte qu'à la demande de Jean-Jacques Aillagon et en liaison avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le directeur du développement des médias, Alain Seban, a lancé le 24 avril dernier un groupe de travail sur le cadre juridique de la radio numérique. Ce groupe, qui rassemble les principaux acteurs de la radio, élargira ses travaux aux aspects techniques, culturels et économiques de la numérisation de la diffusion de la radio.

Arts premiers

LE PAVILLON DES SESSIONS AU LOUVRE ACCUEILLE SON DEUX MILLIONIÈME VISITEUR



Réserves du musée national des arts d'Afrique et d'Océanie © 2002, musée du quai Branly, photo Nicolas Borel.

Deux millions de visiteurs ont déjà admiré dans les salles consacrées, au musée du Louvre, aux arts d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques, une sélection d'une centaine d'œuvres des arts premiers de qualité exceptionnelle.

La fréquentation, déjà forte la première année (439 000 visiteurs), n'a fait ensuite qu'augmenter pour atteindre 645 500 visiteurs en 2001 et 759 000 visiteurs en 2002. Afin de stimuler l'intérêt du public, une rotation d'œuvres est proposée dans les salles des arts du pavillon des Sessions. Sur une centaine d'œuvres présentées, six sont ainsi, depuis l'ouverture des salles, retournées dans leurs musées d'origine tandis que six

nouvelles sont venues enrichir l'exposition. Parmi elles : deux superbes figurines dites de *Téotihuacan* (Mexique), une grande stèle d'ardoise *Paiwan* (Taïwan) et une étonnante sculpture pré-dynastique de style amratién (Égypte, V^e-IV^e millénaire avant J.C.).

www.quaibrantly.fr

Du côté du quai Branly, deux nouvelles réalisations sont venues enrichir le projet de musée des arts premiers. La première version du site internet du musée du quai Branly a fait en 2002 l'objet d'une refonte complète. Le site, développé en trois langues (français, anglais et espagnol) est désormais composé de quatre rubriques tous publics (Le musée, Magazine,

Exploration et Portes du Monde), de quatre espaces ciblés (Jeunesse, Chercheurs, Presse et Amis du musée) et de liens transversaux. Il comprend également un mini-site, créé à l'occasion de la publication de l'ouvrage collectif dirigé par Martin Bethenod, délégué aux arts plastiques, *Jacques Kerchache, portraits croisés* (coédition musée du quai Branly/Gallimard, 208 pages, 174 illustrations, 69 euros), qui permet de découvrir quelques aspects de la vie de celui qui fut l'inspirateur et le premier artisan aussi bien du musée du quai Branly que de l'antenne de préfiguration du Louvre.



La 2 000 000^e visiteuse, Emma Stratton, 11 ans, est venue de Californie... © D.R.

Musée

LA CINQUIÈME ÉDITION DU PRINTEMPS DES MUSÉES A REMPORTÉ UN GRAND SUCCÈS

La journée de gratuité du dimanche 4 mai, temps fort de la cinquième édition du Printemps des musées, a connu un très grand succès. Sur près de 950 musées participants en France et 750 à l'étranger, les animations organisées sur le thème « Mystères et découvertes » par environ 70 % des musées ont largement concouru à cette réussite. Les chiffres recueillis par la Direction des musées de France laissent apparaître, dans un très grand nombre d'établissements, une affluence exceptionnelle, avec des pointes allant jusqu'à plus de 50 fois la fréquentation habituelle. Ils mettent également en évidence une hausse par rapport à l'édition précédente du *Printemps des musées*, qui avait eu lieu le 7 avril 2002.

Au total, la fréquentation des musées français, le dimanche 4 mai, peut être estimée à plus d'un million de visiteurs, essentiellement de proximité, parmi lesquels beaucoup de « primo-visiteurs ».

Séminaire

PHOTOGRAPHIE ET ÉDUCATION 16 au 18 juillet, Arles

Au sein des *Rencontres internationales de la photographie d'Arles*, l'objectif de ce séminaire est de confronter des expériences pédagogiques aux questionnements de la création photographique. Il s'interrogera aussi sur les nouvelles technologies et sur leur utilisation dans la création et dans les pratiques éducatives. Des ateliers seront organisés autour d'expériences pédagogiques avec la participation de photographes dans les différents niveaux scolaires. Au confluent de contributions d'artistes, de chercheurs, de conservateurs et de pédagogues, cette rencontre permettra une exploration des mutations importantes que traverse la photographie.

Pour tout renseignement sur l'inscription à ce séminaire, veuillez vous adresser à Fabienne Bernard, Délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT) :
Tél. : 01.40.15.78.19
fabienne.bernard@culture.gouv.fr.

Audiovisuel**BERNARD MIYET CHARGÉ D'UNE MISSION SUR LA TÉLÉVISION SANS FRONTIÈRES (TVSF)**

Adoptée en 1989, la directive TVSF a permis de concilier la promotion de la diversité culturelle et la mise en œuvre du marché intérieur, et constitue, avec le programme MEDIA, la clé de voûte de la politique européenne du gouvernement. Bernard Miyet, diplomate et président du directoire de la SACEM, présentera la position française sur la directive TVSF aux partenaires européens et aux milieux professionnels, et les sensibilisera sur la nécessité de son maintien. En effet, cette directive fait actuellement l'objet d'une procédure de réexamen qui concerne ses principales dispositions : promotion des œuvres européennes, publicité, protection des mineurs, accès aux événements d'intérêt majeur. Sa mission s'étendra jusqu'à la fin de l'année 2003.

Photographie**FABLES DE L'IDENTITÉ DANS LA COLLECTION NSM-VIE****Du 18 juin au 25 août**

En soutenant notamment le Centre national de la photographie (CNP), le Printemps des musées et le Printemps de septembre de Toulouse, NSM-Vie est un mécène actif, tout en constituant une importante collection qui compte plus de 600 photographies et de vidéos contemporaines. Au CNP, sur le thème des « Fables de l'identité », Régis Durand, commissaire de l'exposition, nous propose un choix séduisant de portraits. Qu'ils soient croisés, brouillés ou volés, ils interrogent tous la figure humaine et nous conduisent de Jacques-Henri Lartigue à Ines Van Lamsverde et de Nan Goldin à Claude Closky.

Centre national de la photographie,
11 rue Berryer, 75008 Paris,
Tél.: 01 53 76 12 31 et site internet :
www.cnp-photographie.com

NOMINATION

Ann-José Arlot © D.R.

ANN-JOSÉ ARLOT, DIRECTRICE CHARGÉE DE L'ARCHITECTURE

Sur proposition de Jean-Jacques Aillagon, Ann-José Arlot a été nommée au Conseil des ministres, le 14 mai, directrice, adjointe au directeur de l'architecture et du patrimoine, chargée de l'architecture. Architecte D.P.L.G. en 1981, grand prix national de la promotion de l'architecture en 1991, Ann-José Arlot était, depuis 13 ans, la directrice générale du Pavillon de l'Arsenal qu'elle a créé en 1987. Premier centre européen consacré à l'architecture et à l'urbanisme, le Pavillon de l'Arsenal a accueilli depuis sa création plus d'un million de visiteurs.

Sous l'autorité de Michel Clément, directeur de l'architecture et du patrimoine, elle devra assurer le suivi de l'ensemble des sujets en faveur de la qualité architecturale et urbaine. En liaison avec le Directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (ministère du logement), Ann-José Arlot aura pour mission de donner une meilleure visibilité à l'architecture au sein du ministère de la culture et de la communication, et d'améliorer sa capacité à répondre aux attentes des citoyens en matière de cadre de vie.

REINE PRAT, CHARGÉE DE MISSION SUR GEORGE SAND

A l'occasion du bicentenaire de la naissance de George Sand qui sera célébré en 2004, Jean-Jacques Aillagon a nommé, le 5 mai, Reine Prat chargée de mission pour la coordination des manifestations qui composeront « l'année George Sand ». A côté des opérations nationales, l'accent sera mis sur les initiatives locales, notamment dans les villes de Chateauroux et de la Châtre-Sainte-Sévère, mais aussi sur les actions de partenariats et de mécénat.



© Photo marc Domage

Exposition**JAMES COLEMAN REVISITE LÉONARD DE VINCI****Jusqu'au 14 juillet au Louvre**

Désirant susciter des rencontres originales entre la création contemporaine et les grands artistes du passé, la Délégation aux arts plastiques et le musée du Louvre ont engagé un partenariat pour présenter chaque année une œuvre contemporaine dans le cadre de grandes expositions. Première commande publique : l'intervention de l'artiste irlandais James Coleman autour des dessins et manuscrits de Léonard de Vinci. A travers des films des œuvres du maître florentin qui ne sont pas présentes dans l'exposition, James Coleman tisse des liens entre les différentes pièces accrochées et rend hommage au génie de Vinci avec des recadrages et de lents panoramiques qui révèlent les détails picturaux.

Forum**L'ORCHESTRE DANS LA VILLE****Les 26 et 27 juin à Paris**

Le deuxième forum international organisé par l'association française des orchestres se tiendra à l'Institut de recherche acoustique/musique (Ircam) en présence de Jean-Jacques Aillagon. Les professionnels de la culture et les élus s'interrogeront sur les rapports entre les artistes, la politique et le public et sur la place des orchestres dans les politiques territoriales.

L'orchestre dans la ville bénéficie du soutien de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles du ministère de la Culture et de la Communication, de la SACEM et de l'Adami.

Musées**LES EXPOSITIONS DE L'ÉTÉ SUR INTERNET**

Le « Calendrier des expositions », publié, chaque trimestre, par la Direction des musées de France (mission de la communication) est désormais consultable sur le site du ministère :

<http://www.culture.fr/culture/dmf/cat-expos/intro.html>

FESTIVALS & EXPOSITIONS 2003

Le Guide du ministère de la culture
et de la communication

**550 festivals**

1 000 musées et centre d'art contemporain
10 000 manifestations dans la France entière
5 index alphabétiques, **736** pages

10 EUROS

Office central de partenariats, 149, rue Saint-Honoré - 75001 Paris
Tél.: 01 47 03 48 48 - Fax : 01 47 03 49 49
www.ocp-culture.fr rubrique : « commander ».

CLAUDE BARTHÉLÉMY ET L'ORCHESTRE NATIONAL DE JAZZ : « EXPLORER D'AUTRES MUSIQUES »

Toujours amoureux de l'Orchestre national de jazz (ONJ) le chef d'orchestre Claude Barthélemy est de nouveau à sa tête, onze ans après son premier mandat. Il sera à Amiens pour la *Fête de la musique*, le 21 juin. « Tout un monde riant » réunira les musiciens de l'ONJ autour de quelques grands succès de la chanson française de toutes les époques. Celui qui se définit désormais volontiers comme un « *écrivain de musique* », aspire à un jazz rassembleur et métis.

« Au sein du jazz français, l'ONJ définit un standard, un niveau de qualité. Le sens de mon mandat est d'en faire à la fois un orchestre de prestige et en rupture. D'exposer le jazz à un public plus large, de montrer de lui un visage unifié. Tout cela n'est possible que si l'on va explorer d'autres musiques : la salsa, le funk, Eminem et même la musique sérieuse ». Ce projet, cet ONJ, est un peu l'aboutissement des envies musicales de Claude Barthélemy. Mais reprenons, il existe plusieurs Claude Barthélemy...

Arrangeur, compositeur, interprète

Celui qui, muni de sa maîtrise de mathématiques, rêve parfois d'être architecte, et conçoit, faute de bâtiments, des espaces musicaux, des structures sonores. Il construit son deuxième ONJ comme on avance des hypothèses pour résoudre une équation. Il décline ainsi quatre projets : un « répertoire de croisière » fait de découvertes, c'est « ONJ Planète », une collaboration avec l'ensemble instrumental *Ars*



Claude Barthélemy à la direction de l'Orchestre national de jazz © Méphisto.

Nova, « Soleils fondus », une autre avec la danse et la compagnie *Cré-Ange* et enfin, le spectacle chansonnique qui se prépare à Amiens pour la fête de la musique. Ensuite, c'est Claude Barthélemy l'arrangeur qui revient. Au sein de l'équipe de l'ONJ elle-même, il a voulu s'entourer d'une nouvelle génération. Une quinzaine de jeunes entre 20 et 30 ans, bardés de prix. « Ils sont le produit des classes de jazz nées depuis quelques années, explique-t-il. Ils sont nombreux, bourrés de talent et d'un niveau extraordinaire ». Avec eux, Claude Barthélemy se veut avant tout compositeur, écrivain et arrangeur. Quand il se compare à certains de ses prédécesseurs il évoque la nécessité, « plus impérieuse chez eux que chez moi », d'improviser. Pour lui, le jazz écrit n'a pas à se renier. Au contraire. Ne se définit-il pas comme un « écrivain de musique » ? Mais, Claude Barthélemy est avant tout un interprète. « Un musicien classique et

un jazzman ne joueront jamais une même chose de la même façon. Avec autant de talent, le jazzman aura un peu moins de rigueur mais beaucoup plus de liberté et de capacité à interpréter, à mélanger ». Barthélemy le conjugueur enfin, est fasciné par l'Asie. Il aime le métissage, les mélanges. Pour lui, le jazz est une musique urbaine où se rencontrent tous les genres et les origines. Les traditions musicales de Bali, du Japon, du Vietnam, de Chine ou encore d'Irak, l'inspirent. Et si sa planète est très nettement tournée vers l'Orient, elle est aussi volontiers centrée sur Paris. « Il est inutile de partir très loin pour entendre et découvrir d'autres choses poursuit-il. Les meilleurs musiciens asiatiques sont dans les sous-sols de Paris. Cette ville offre un accès extraordinaire vers toutes les musiques. Il n'y a qu'à écouter et rendre compte... »

La fête de la musique à Amiens
Samedi 21 juin, Claude Barthélemy et son Big band « métis-

seront » sur le parvis de la maison de la culture d'Amiens. Une occasion très particulière de populariser le jazz avec des monuments de la chanson française, de « La claire fontaine » à « Noir désir » dans des arrangements très contemporains. Soit : « *tout ce qu'il y a musicalement dans la tête des gens* », selon la définition de l'auteur, qui les interprétera avec un fort ancrage picard. Autour de la chanteuse Charlène Martin et du conteur marionnettiste Laurent Devismes, se réuniront une chorale amateur, une harmonie, la classe de musiques actuelles du conservatoire, des choristes picards, etc. Sans oublier le public, « la foule », qui aura aussi sa place. L'ONJ est décidé à installer le jazz en plein cœur de la ville et à la croisée de toutes les musiques. Le programme de « Tout un monde riant » devrait être repris par l'orchestre dans d'autres villes tout au long de l'année.

Renseignements :

ONJ - Tél : 01 40 03 77 36 ou www.onj.org

Maison de la culture d'Amiens :

Tél : 03 22 97 79 77

Fête de la musique (ADCEP)

Tél : 01 40 03 94 70

ou www.fetedelamusique.culture.fr

